

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 13 juin 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT RÉSULTANT D'UN APPEL D'OFFRES
– REMPLACEMENT DES GROUPES ÉLECTROGÈNES

PERSONNE RESPONSABLE : Frédéric Cossette, Directeur
DIRECTION : Direction des services techniques
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Services techniques
DURÉE : 10 minutes

SOMMAIRE :

Le service de la planification construction doit procéder aux travaux de construction pour le remplacement des groupes électrogènes – Lot 2 — installation de l'Hôpital Jean-Talon.

Un appel d'offres public (CNIM2017-004) a été lancé sur le SÉAO le 8 mai 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} juin 2017 à 14 h 30.

Deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- Procova Inc. : 3 236 000.00 \$, avant taxes
- Hulix Construction 9160-5188 Québec inc. : 3 899 000.00 \$, avant taxes

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer un contrat d'une valeur supérieure à un (1) million de dollars.

IMPACT FINANCIER :

Les groupes électrogènes qui alimentent les charges vitales en cas de panne électrique sont vétustes et peu fiables comme en témoigne cet extrait du rapport d'incident #2232072 en date du 15 octobre 2011.

« Panne électrique le samedi soir du 15 octobre vers 23 h, le système a passé sur génératrice, mais présence d'un "flash" pour lequel la coordonnatrice des soins infirmiers a appelé la garde des services techniques et l'électricien.

Vers 23 h 25, 3 des 4 génératrices ont cessé de fonctionner ce qui a donné lieu à une panne complète dans tous les secteurs sauf l'aile B qui était alimentée par la 4^e génératrice. La 4^e génératrice alimente la salle d'opération et la salle de réveil ».

Outre le risque de défaillance, certaines des génératrices datant des années '50 sont refroidies avec l'eau domestique fournie par la Ville de Montréal et ce genre de dispositif sera illégal à partir de janvier 2018.

Finalement, les budgets requis afin de financer le coût de ces travaux de construction sont prévus à même les enveloppes budgétaires de maintien d'actifs du CIUSSS NIM. L'ensemble de ces disponibilités budgétaires précitées totalise 3 999 583.38 \$.

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU Le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire procéder aux travaux de construction pour le remplacement des groupes électrogènes – Lot 2 — installation de l'Hôpital Jean-Talon;

ATTENDU QUE Ce projet est entièrement financé au Plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) par les enveloppes en maintien d'actifs;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer le contrat avec l'entrepreneur « Procova Inc. » au montant de 3 236 000.00 \$, avant taxes, pour les travaux de construction pour le remplacement des groupes électrogènes – Lot 2 — installation de l'Hôpital Jean-Talon.